

M. Jourard L.

# AVIONS MARCEL DASSAULT - BREGUET AVIATION

SOUSCRIPTION ANONYME AU CAPITAL DE 201.412.000 FRANCS



AFFICHAGE  
CHEFS DE SERVICE  
C. E.  
D. P.  
Délégués et Représentants  
Syndicaux

92420 VAUCRESSON, le 27 Octobre 1981  
27, rue du Professeur Pauchet  
Tél : (1) 741-79-21

LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

P.D.G. - BCV/MM  
- Note n° 4.669 -

MM. les Membres du C.C.E.  
Affichage Toutes Usines

Ainsi que le confirmait ma note du 8 Octobre 1981, l'Etat a décidé de prendre une participation majoritaire dans notre Société :

- M. Marcel DASSAULT, par protocole particulier signé avec le Gouvernement, s'est engagé à faire don à l'Etat de 26 % du Capital récemment porté à 10.106.912 actions.

Ces 26 % joints aux actions que possédait déjà l'Etat qui, depuis 1978, avait acquis 20 % du Capital, avec vote double, amèneront au résultat suivant :

- l'Etat possèdera 46 % des actions AMD-BA,
- l'Etat disposera de 66/120, soit 55 % des votes aux Assemblées.

Ceci, bien sûr, ne devant intervenir qu'aux dates de validation officielles, au-delà de l'exercice 1981.

Notre Société n'était pas légalement impliquée dans cet accord gouvernemental portant sur un transfert de propriété entre l'actionnaire principal et l'Etat, sans aucun apport financier de ce dernier.

Dans les 5 ans à venir, le Gouvernement pourra racheter, à sa convenance, des actions complémentaires, M. Marcel DASSAULT ayant, par ailleurs, donné à l'Etat une promesse exclusive de vente éventuelle sur des actions restant sa propriété et se montant à 49 % du total.

Par contre, certaines modalités touchent notre Société et vous en avez été informés :

- M. Marcel DASSAULT reste officiellement Conseiller Technique,
- Je continue à assurer la Présidence et la Direction Générale des AMD-BA.

./...



Il est aujourd'hui trop tôt pour connaître d'autres modalités non encore réglées par un accord avec le Gouvernement.

Dans un souci de clarté et d'information du C.C.E., il faut noter que la participation majoritaire de l'Etat dans notre Société couvre, évidemment l'ensemble de nos Filiales et Participations :

- Générale de Mécanique Aéronautique	Filiale à 99,99 %
- Dassault International Incorporated	Filiale à 99,96 %
- Sociedad de Coordinacion Aeronautica	Filiale à 99 %
- Centre Technique d'Assurances Générales	Filiale à 99,82 %
- Société Immobilière Vélizy-Toulouse	Filiale à 99,99 %
- Société Immobilière Anglet-Parme	Filiale à 99,23 %
- Société Toulouse-Colomiers	Filiale à 99,86 %
- Falcon Jet Corporation - Société de droit US	Filiale à 87,47 %
- Dassault Aéro-Service	Filiale à 80 %
- Compagnie de Gestion de Recharges Aéronautiques	Filiale à 74 %
- U.S. Alpha-Jet - Société de droit US	Filiale à 50 %.

Le protocole signé entre le Gouvernement français et M. Marcel DASSAULT prévoit également le transfert de 51 % des titres de Dassault International et de Dassault-Systèmes aux AMD-BA, dans les mêmes conditions que celle prévues pour le transfert des actions AMD-BA à l'Etat.

Tels sont les commentaires ou informations valables à ce jour et je ne manquerai pas d'informer le C.C.E., en temps utile, quand d'autres dispositions statutaires ou gouvernementales seront clarifiées.

Le Président Directeur Général,

B.C. VALLIERES